

Epargne retraite

Fipavenir



Solutions d'entrepreneurs

ODDCASSET MANAGEMENT

En partenariat avec SOCA

Fipavenir



Des solutions d'entrepreneurs pour préparer sa retraite

La retraite est synonyme de loisirs, de temps libre et de détente. Mais comment profiter de son temps en conservant son train de vie avec un pouvoir d'achat divisé par deux ?

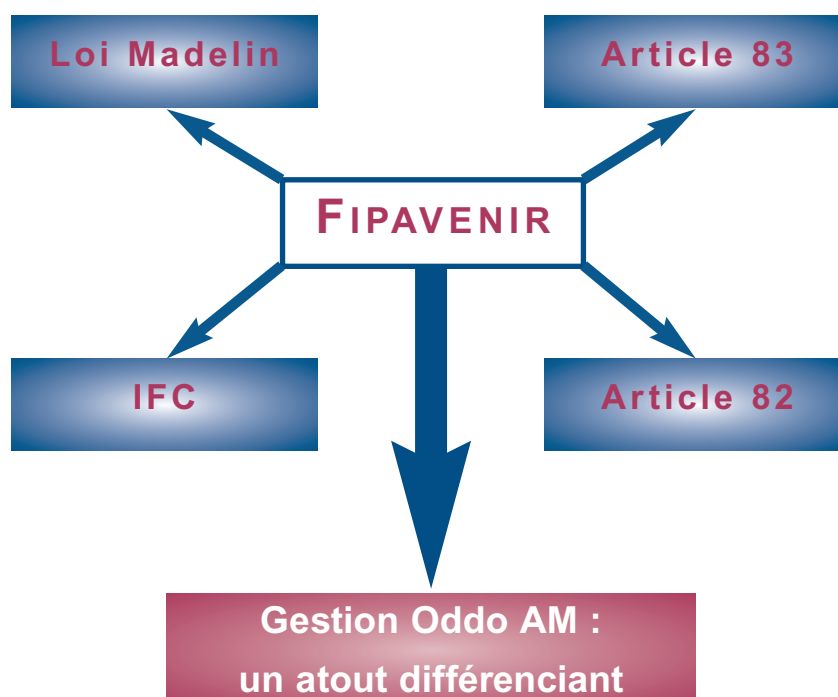
Lorsque vous choisissez l'un des produits Fipavenir, pour la plupart conçus dans l'optique de fournir un complément de retraite, ou une rémunération différée sans charges, vous bénéficiez à la fois de l'expertise de Oddo Asset Management, à travers la gestion des supports OPCVM, et de la sécurité du Groupe Generali, à travers GPA-VIE, assureur du contrat.

Tel est le reflet, aujourd'hui, de l'état de la retraite alors que les gouvernements successifs tentent de réformer, non sans difficultés, la situation existante.

Pour compléter les montants de retraite des régimes par répartition, il est possible, dès aujourd'hui, de mettre en place des systèmes de retraite complémentaire par capitalisation qui garantiront vos revenus de demain.

Ces solutions, collectives ou individuelles, sont toutes encouragées par des avantages sociaux et fiscaux, qui ont été encore renforcés par les nouvelles dispositions mises en place en 2003.

Réduire les impôts de l'entreprise, fidéliser et motiver les collaborateurs : tels sont quelques-uns des principaux objectifs des chefs d'entreprise. Avec les produits d'épargne collectifs retraite, vous gardez le cap sur toutes ces priorités et construisez sereinement l'avenir qui se dessine après votre départ à la retraite.



Comment vous repérer ?

	<i>Loi Madelin</i> Fipavenir TNS Travailleur Non Salaré	<i>Article 83</i> Fipavenir 83	<i>Article 82</i> Fipavenir 82	<i>IFC</i> Fipavenir IFC
Entreprise : Avantage fiscal	Versements déductibles du résultat du TNS (1)	Versements de l'entreprise déductibles du résultat (1)	Versements de l'entreprise déductibles du résultat (1)	Versements de l'entreprise déductibles du résultat
Entreprise/salarié : Charges patronales et sociales	Versements du TNS soumis aux charges sociales	Versements de l'entreprise exonérés de charges (1)	Versements de l'entreprise exonérés de charges (1)	Versements de l'entreprise exonérés de charges
Entreprise/salarié : Qui est concerné	Le TNS et, le cas échéant, son conjoint collaborateur	Collège socio-professionnel	Collège socio-professionnel	Ensemble du personnel
Adhérent : Impôt sur le revenu	Ne rentre pas dans l'IR du TNS (1)	Ne rentre pas dans l'IR (1)	Rentre dans l'IR	NA
Adhérent : Adhésion	Individuelle	Collective obligatoire	Collective non obligatoire	NA
Adhérent : Sortie avant le terme	Impossible	Impossible	Impossible	NA
Adhérent : Sortie au terme	Rente uniquement	Rente uniquement	Capital ou rente	NA

(1) Le montant déductible et l'exonération sont plafonnés

Fipavenir IFC : optimisez la gestion de vos indemnités de fin de carrière

Depuis 1978, vous avez l'obligation de verser à vos salariés une indemnité de fin de carrière au moment de leur départ à la retraite.

Pour provisionner ces engagements, vous avez deux possibilités :

- Soit vous gérez en interne le montant de vos engagements sans pouvoir le déduire de vos résultats, et vous vous exposez à de dangereux chocs de trésorerie en cas de départs massifs.



cotisations au contrat, de **lisser le rattrapage de vos engagements** sur la durée et **d'optimiser la gestion financière** en faisant fructifier votre passif social réduisant mathématiquement le montant de votre cotisation annuelle.

- Soit vous externalisez la gestion de vos engagements dans le cadre d'un contrat d'assurance IFC. Cela vous permet de **déduire de votre résultat imposable le montant des**

Pour y parvenir, Oddo Asset Management a créé **Fipavenir IFC**. Les cotisations, déductibles de votre résultat imposable, peuvent ainsi fructifier sur un ou plusieurs des 12 OPCVM éligibles à ce contrat.

Fipavenir TNS / Fipavenir 83 : des revenus viagers pour la retraite

Vous avez besoin de revenus réguliers complémentaires pour votre retraite ?

Fipavenir TNS et Fipavenir 83 sont conçus pour bénéficier des avantages qu'offrent respectivement la loi dite "Madelin" et l'article 83 du Code Général des Impôts. **Ils vous permettent de compléter vos régimes de retraites obligatoires par une rente viagère.**

Le premier s'adresse au Travailleur Non Salarié et le second aux salariés d'entreprise.

Vous êtes Travailleur Non Salarié :

La Loi Madelin permet au TNS et, le cas échéant, à son conjoint collaborateur, de bénéficier de conditions fiscales d'épargne avantageuses : **cotisations déductibles du résultat et donc non soumises à l'IR** ; une opportunité réelle étant donné le handicap que représentent les impôts avec ce type de statut.

Vous êtes salarié :

Fipavenir 83 est le plus intéressant des contrats de la gamme en matière de défiscalisation : **cotisations déductibles du résultat, exonérées de charges sociales, patronales et salariales, et non soumises à l'IR**. La mise en place de Fipavenir 83 dans une entreprise **ne vous oblige pas à en faire bénéficier tous les salariés**. Vous sélectionnez un collègue socio-professionnel, défini sur des critères objectifs.

Quelles garanties pour vos revenus futurs ?

Dans les 2 cas, Fipavenir TNS ou Fipavenir 83, vous bénéficiez des garanties suivantes :

- ✓ **La table de mortalité TPRV 93* à la souscription.**
- ✓ **Le choix du taux technique dont dépendra la revalorisation de votre rente pendant votre retraite.**
- ✓ **Le choix d'une gestion libre selon votre profil d'investisseur ou d'une gestion pilotée retraite.**
- ✓ **La possibilité d'opter pour une réversion de votre rente à votre conjoint à 60%, 100% ou même 200%.**
- ✓ **La possibilité de choisir 5, 10 ou 15 annuités de rente garanties qui sécuriseront votre épargne retraite pour vous et vos proches.**

** Pour tous versements effectués jusqu'en 2025*

Fipavenir 82 : La retraite collective à adhésion facultative avec sortie possible en capital

Vous êtes salarié et souhaitez bénéficier d'un capital lors de votre départ à la retraite ?

Fipavenir 82 s'appuie sur l'article 82 du Code Général des Impôts.

En tant que chef d'entreprise, **vous choisissez les collaborateurs à qui vous proposez l'adhésion individuelle à ce régime sur-complémentaire de retraite**, au sein d'un collègue socio-professionnel objectivement défini.

Les cotisations sont alors déductibles du résultat de l'entreprise et exonérées de charges.

En tant que salarié, vous réintégrez les cotisations versées dans votre revenu imposable mais sortez votre épargne retraite à la date de votre départ à la retraite **sous forme d'un capital net d'impôt ou de rentes à fiscalité réduite.**

La gestion financière Oddo Asset Management : un atout différenciant

Vous allez maintenant sélectionner les unités de compte sur lesquelles votre épargne sera investie. A travers 2 modes de gestion, la gestion libre ou la gestion pilotée, Oddo Asset Management s'adapte entièrement à votre souhait d'investissement.

La gestion libre

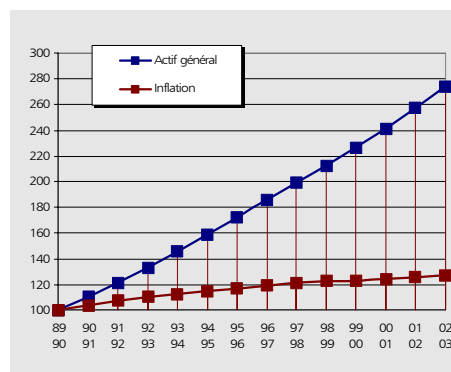
La gamme Fipavenir vous proposent 12 supports répartis en 2 catégories :

- les fonds profilés
- les SICAV et FCP en direct

La gestion profilée consiste à sélectionner au départ un profil de risque : du plus sécurisant au plus dynamique. Vous laissez ensuite aux gérants du fonds le soin de modifier l'allocation d'actifs en fonction de l'actualité des marchés. Les contrats Fipavenir vous offrent également la possibilité d'investir, selon votre choix de pondération, sur des OPCVM actions ainsi que sur le support en euros de la compagnie GPA-VIE.

Rendement brut attribué pour 100 euros investis sur l'actif général au 1er janvier 1989

Le support en euros de GPA-VIE vous garantit un rendement annuel positif. Il se positionne aujourd'hui parmi les meilleurs supports en euros de la place :



Durée d'investissement conseillée	Nom du Support	Degré de risque*	Caractéristique
< 6 mois	Actif général GPA-VIE	min	Support en euros à effet de cliquet
> 18 mois	Oddo Gestion Défensive	2	Fonds profilé majoritairement investi en produits de taux (85%)
> 2 ans	Oddo Gestion Prudente	2	Fonds profilé majoritairement investi en obligations (70%)
> 3 ans	Le Profil des Profils	3	Fonds profilé équilibré entre actions et produits de taux (50% / 50%)
> 3 ans	Oddo Gestion Equilibrée	3	Fonds profilé quasi-équilibré en actions et obligations (60% / 40%)
> 5 ans	Oddo Gestion Offensive	4	Fonds profilé majoritairement investi en actions (85%)
> 5 ans	Oddo Gestion Audace	4	Fonds profilé investi en actions
> 5 ans	Oddo Multigestion Value	4	Fonds de fonds français de style "value"
> 5 ans	Oddo Immobilier	4	Actions immobilières cotées
> 5 ans	Oddo Génération	4	Actions de sociétés familiales françaises
> 5 ans	Oddo France Index Actif	4	Gestion indicielle active CAC 40
> 5 ans	Oddo Euro Index Actif	4	Gestion indicielle active Euro Stoxx Large

* degré de risque relatif par rapport à un placement monétaire

La gestion pilotée : objectif retraite

La gestion pilotée vous permet de sécuriser automatiquement vos avoirs au fur et à mesure que vous vous rapprochez de l'échéance de votre contrat :

Echéance	Transfert de Oddo Gestion Offensive vers Oddo Gestion Equilibrée	Transfert de Oddo Gestion Equilibrée vers Oddo Gestion Défensive
Echéance 2006-2010	début avril 2006	début avril 2010
Echéance 2011-2015	début avril 2011	début avril 2015
Echéance 2016-2020	début avril 2016	début avril 2020
Echéance 2021-2025	début avril 2021	début avril 2025
Echéance 2026-2030	début avril 2026	début avril 2030

La chaîne défiscalisante du Travailleur Non Salarié

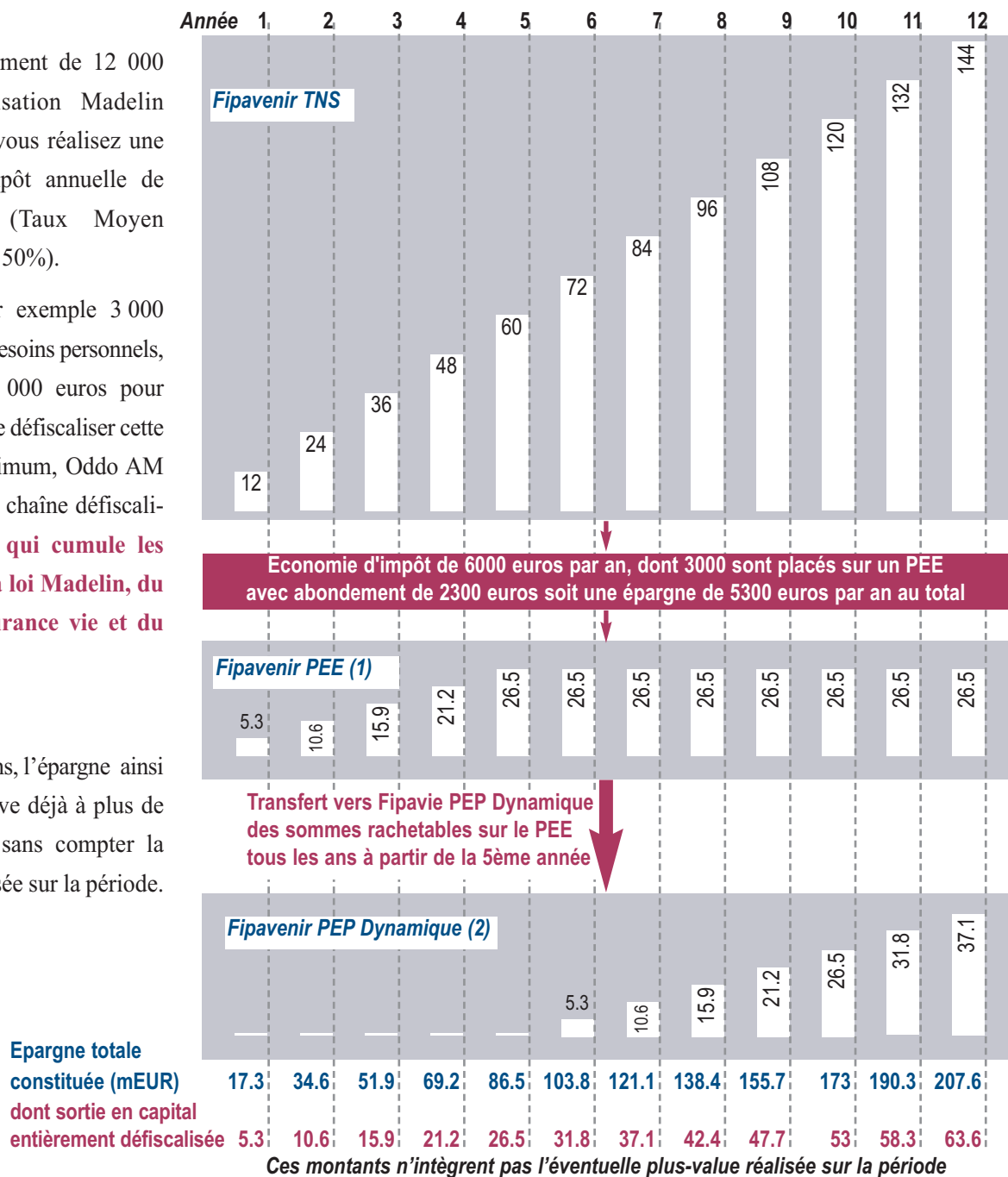
Grâce à la combinaison de plusieurs cadre fiscaux avantageux, Oddo Asset Management vous permet de vous constituer, en plus du montant de vos cotisations, une épargne complètement défiscalisée, y compris les plus-values, et en toute sécurité.

Simulation d'une chaîne défiscalisante pour un travailleur non salarié cotisant à hauteur de 12 000 euros par an. Les montants ne tiennent pas compte de la plus-value réalisée sur les supports et sont exprimés en milliers d'euros.

Grâce au versement de 12 000 euros de cotisation Madelin chaque année, vous réalisez une économie d'impôt annuelle de 6 000 euros (Taux Moyen d'Imposition à 50%).

En gardant par exemple 3 000 euros pour vos besoins personnels, il vous reste 3 000 euros pour épargner. Afin de défiscaliser cette somme au maximum, Oddo AM vous propose la chaîne défiscalisante du TNS, **qui cumule les avantages de la loi Madelin, du PEE, de l'assurance vie et du PEP.**

Au bout de 12 ans, l'épargne ainsi constituée s'élève déjà à plus de 200 000 euros, sans compter la plus value réalisée sur la période.



(1) **Fipavenir PEE** : Plan d'Épargne Entreprise qui permet de bénéficier d'un abondement de 2300 euros par an entièrement défiscalisé dans la mesure où le TNS emploie au moins 1 salarié et où les sommes sont bloquées au moins 5 ans.

(2) **Fipavie PEP Dynamique** : contrat PEP assurance vie. Il cumule les avantages des 2 enveloppes fiscales : multisupport et transmission de l'assurance vie + plus-values défiscalisées et garantie en capital grâce au PEP.

